

Cercle scolaire de l'Intyamou CSI



Année scolaire 2022-2023

Bulletin d'information

TABLE DES MATIÈRES

01 - LE DIRECTEUR D'ÉCOLE	4
02 - CONSEIL DES PARENTS	6
03 - PHARMACIE SCOLAIRE	7
04 - INSPECTORAT	8
05 - SITE WEB	8
06 - ABSENCE ET EXCUSE	8
• MALADIE OU RETARD	8
• OÙ TÉLÉPHONER ?	8
• ABSENCE	9
• NOUVEAU - 4 DEMI-JOURS « JOKER » À DISPOSITION DES PARENTS	9
• DEMANDE DE CONGÉ EXCEPTIONNEL	10
07 - TRANSPORTS SCOLAIRES	11
• PLACE DE STATIONNEMENT	12
• VELO, TROTTINETTE,	12
• UTILISATION DE BALLONS	12
• DEMANDE DE TRANSPORTS SPECIAUX POUR LES ENFANTS DANS LE CERCLE SCOLAIRE	12
• TRANSPORTS D'ÉLÈVES PAR LES PARENTS	13
• PEDIBUS	14
08 - ERC (Enseignement religieux confessionnel)	15
09 - OBJETS TROUVÉS	15
10 - MATÉRIEL	16
11 - CALENDRIER SCOLAIRE	17
• CONGÉS	17
12 - AUTRES INFORMATIONS	18
• TSS - Travailleur social en milieu scolaire	18
• SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE	18
• PROPHYLAXIE DENTAIRE	18
• ÉDUCATION SEXUELLE	19
• CONTRÔLE DE LA VUE	19
• POUX	19
• PRÉVENTION ET ÉDUCATION ROUTIÈRE	19
• BRIGADE DES MINEURS	21
• BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE DE L'INTYAMON	21
• SERVICE DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ DE LA GRUYÈRE (SLPPG)	22
• COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)	22
• COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES	22
• ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN	23
• AIDE AUX DEVOIRS ET COURS D'APPUI	23
13 - RÈGLEMENTS	23
<i>Les pages avec un liseré de couleur verte concernent les élèves des communes de BAS-INTYAMON / GRANDVILLARD</i>	
14 - HORAIRES DES CLASSES	24
• LES CLASSES 1 ^H	24
• LES CLASSES 2 ^H	24
• LES CLASSES 3 ^H à 8 ^H	24
• ALTERNANCE - CLASSES DE 3 ^H et 4 ^H	25
• AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE	25
15 - RÉPARTITION DES CLASSES	26
• RÉPARTITION DES DUOS	27
16 - HORAIRE DES BRANCHES SPÉCIALES	28
• ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Grandvillard)	28
• ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Neirivue)	28
• ÉDUCATION PHYSIQUE (en extérieur)	28

• PISCINE _____	29
• ACTIVITÉS CRÉATRICES - AC _____	29
17 - HORAIRES DES BUS	30
• HORAIRES HABITUELS _____	30
• HORAIRES SPÉCIAUX - ACT ET GYM _____	30
18 - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)	32
<i>Les pages avec un liseré de couleur bleue concernent les élèves de la commune de HAUT-INTYAMON</i>	
	33
19 - HORAIRES DES CLASSES	33
• LES CLASSES 1 ^H _____	33
• LES CLASSES 2 ^H _____	33
• LES CLASSES 3 ^H à 8 ^H _____	33
• ALTERNANCE - CLASSES DE 3H et 4H _____	34
• AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE _____	34
20 - RÉPARTITION DES CLASSES	35
• RÉPARTITION DES DUOS _____	36
21 - HORAIRE DES BRANCHES SPÉCIALES	36
• ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Neivivue) _____	36
• ÉDUCATION PHYSIQUE (en extérieur) _____	37
• PISCINE _____	37
• ACTIVITÉS CRÉATRICES - AC _____	38
22 - CAMP DE SKI	38
23 - HORAIRES DES BUS	39
• HORAIRES DES BUS _____	39
• HORAIRES SPÉCIAUX _____	39
24 - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)	40
25 - FICHES D'ABSENCE	41
26 - DEMANDE DE TRANSPORT	43

**« Le bonheur est un rêve d'enfant
réalisé à l'âge adulte. »**

Freud

**« Si tu aimes une fleur qui se trouve dans une étoile,
c'est doux, la nuit, de regarder le ciel. »**

Le Petit Prince

Afin de faciliter l'organisation de la prochaine année scolaire, nous vous faisons parvenir ce bulletin d'informations.

Gardez-le précieusement. Il vous rendra service tout au long de l'année.

Bonne année scolaire à tous.

*Le directeur d'école
et le corps enseignant*



01 - LE DIRECTEUR D'ÉCOLE

Chers Parents,

L'année scolaire 2021-2022 se termine... Elle a eu son lot de surprises et de déceptions, notamment l'annulation du camp de ski pour Haut-Intyamon. Tout le monde a montré un engagement collaboratif et l'année s'est déroulée dans un excellent état d'esprit ! Bravo et merci !

Je remercie Christelle Zenoni, secrétaire des écoles, pour son travail consciencieux et son aide avertie et précieuse.

Nous espérons que cette brochure vous fournira les renseignements nécessaires et utiles quant à l'organisation de la vie scolaire de vos enfants. Nous vous remercions d'avance de prendre connaissance des informations et de la garder précieusement.

Mmes Chantal Marmillod, Caroline Massy, Adrienne Perroud et Stéphanie Baudin quitteront l'Intyamon à la fin de cette année 2021-2022. Je les remercie pour leur travail et leur engagement. Nous leur souhaitons une bonne suite professionnelle et personnelle.

Huit personnes viendront compléter l'équipe enseignante à la rentrée 2022-2023. Il s'agit de : **Mme Morgane Nissille**, en duo avec Elodie Monney en 5^{HC} à Neirivue ; elle assurera également divers engagements ;

Mme Claire Postiguillo, titulaire de la classe de 7^{HB} à Estavannens ;

Mme Audrey Baour, enseignante d'activités créatrices ;

Mme Alice Dohner, en duo avec Valérie Bussard en 1-2^{HB} à Montbovon et avec Jeannette Repond en 3^{HC} à Albeuve ; elle assurera également divers engagements ;

Mme Laura Pythoud, titulaire de la classe de 3^{HD} à Albeuve ;

Mme Marion Pythoud, travailleuse sociale en milieu scolaire ;

Mme Mathilde Brosy, enseignante spécialisée MAO-MAR ;

M. Olivier Grandjean, enseignant spécialisé MAO-MAR ;

Mme Charlotte Ruffin, auxiliaire de vie scolaire.

Depuis mon entrée en fonction dans les deux cercles scolaires, de nombreux changements ont eu lieu et d'autres sont en cours. Le site de Villars-sous-Mont a été réouvert et les autres sites ont accueilli de nouvelles classes. On ne dit plus « responsable d'établissement », mais « directeur d'école » à présent. Le premier coup de pioche, plutôt de pelle, va être donné prochainement pour la nouvelle école à Neirivue qui remplacera les écoles actuelles de Montbovon, d'Albeuve et de Neirivue. Le site d'Estavannens va accueillir à court terme quatre classes supplémentaires, il s'agit d'un agrandissement du site actuel. Une travailleuse sociale en milieu scolaire va compléter l'équipe des mesures d'aide déjà en place à la rentrée.

À mon sens, un directeur d'école doit être attentif à la qualité du climat et au bien-être des personnes (enfants et adultes) au sein des établissements scolaires. Être directeur d'école demande une capacité d'adaptation et d'écoute.

L'École doit être un endroit convivial où l'on se sent bien et où l'on a plaisir à venir. Chaque enfant et chaque adulte doit y trouver sa place.

Au 1^{er} août 2022, le Cercle de l'Intyamon sera officiel. Les changements majeurs seront d'ordre administratifs et organisationnels.

En attendant la rentrée en août prochain, je vous souhaite un bel été en profitant des endroits magiques qui nous entourent !

Au plaisir de vous rencontrer.

Bonnes vacances et rendez-vous le jeudi 25 août 2022.

Philippe Fragnière,
directeur d'école



Chemin de l'Ecole 9
1666 Villars-sous-Mont

079 374 47 93 (uniquement téléphone !)
philippe.fragniere@edufr.ch



02 - CONSEIL DES PARENTS

Selon la Loi scolaire (LS) du 9 septembre 2014, chaque établissement scolaire doit comprendre un conseil des parents qui permet l'échange d'idées et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Le bien-être des élèves et leur condition d'étude sont au cœur de leurs préoccupations.

Cet organisme n'a aucun pouvoir décisionnel.

Pour le Cercle scolaire de l'Intyamou, le Conseil des parents sera composé de 14 membres, répartis comme suit :

- 3 parents d'élèves pour la commune de Bas-Intyamou ;
- 2 parents d'élèves pour la commune de Grandvillard ;
- 3 parents d'élèves pour la commune de Haut-Intyamou ;
- 3 conseillers communaux en charge du dicastère des écoles ;
- le directeur d'école ;
- 2 représentants du corps enseignant (un par cycle).

	PRÉNOM NOM	COMMUNE	TÉLÉPHONE	CONTACT
Parents				
	Marianne Jancou	Bas-Intyamou		marianne.jancou@netplus.ch
	Christelle Doumy-Jorry			c.doumy@gmail.com
	Rebecca Taschini			rebecca.taschini@gmail.com
	Kelly Raboud	Grandvillard		kelly@garagefranzen.ch
	Juanita Yerly			juanita.yerly@hotmail.ch
	Maude Privet	Haut-Intyamou		maude.privet@vd.ch
	Christelle Rey			christellerrey@bluewin.ch
	Alia Chevigny			famille.chevigny@bluewin.ch
Communes				
	Mélanie Lanthmann *	Bas-Intyamou	078 639 89 48	melanie.lanthmann@bas-intyamou.ch
	Suzanne Cosandey	Grandvillard	079 568 22 13	suzanne.cosandey@grandvillard.ch
	Christine Sauterel-Doutaz	Haut-Intyamou	079 767 08 40	c.sauterel@haut-intyamou.ch
Direction d'école				
	Philippe Fragnière	Directeur	079 374 47 93	philippe.fragniere@eduf.fr
Corps enseignant				
Cycle 1	Maurice Rime	Neirivue		maurice.rime@eduf.fr
Cycle 2	Léonie Jaquet	Albeuve		leonie.jaquet@eduf.fr

*Mme Lanthmann quitte le Conseil communal de Bas-Intyamou à la fin septembre 2022.

03 - PHARMACIE SCOLAIRE



Directives concernant les pharmacies d'école et les premiers soins :

Dans les situations quotidiennes de l'école, le personnel enseignant ne donne aucun produit thérapeutique à un élève. Cela comprend aussi bien les médicaments classiques de la médecine traditionnelle que les substances de la médecine alternative (homéopathie, phytothérapie etc.).

Que faire lorsqu'un élève présente un problème médical ?

- Si un élève présente soudainement des douleurs ou de la fièvre ou d'autres symptômes qui demanderaient un traitement médical, il est nécessaire :
 - dans les situations normales d'avertir les parents qui viendront, le cas échéant, chercher l'enfant.
 - dans les situations d'urgence, de prendre les mesures pour que l'élève reçoive les soins nécessaires et d'avertir les parents. A cet effet, l'établissement est autorisé à amener l'élève chez le médecin ou à l'hôpital, ou à faire appel à l'ambulance ou aux services de sauvetage. Les frais en découlant sont à la charge des parents ou de leurs assurances.

Des trousse de secours sont mises à disposition dans les bâtiments scolaire afin d'administrer les premiers soins en cas d'accident. Elles contiennent quelques pansements, du désinfectant ainsi qu'une poche à glace pour traiter les petites blessures et contusions.

- Si un enfant souffre d'une maladie chronique et doit prendre régulièrement des médicaments, il doit les amener et les prendre lui-même. Il est important que les enseignants en soient informés et qu'ils sachent comment réagir en cas de situation d'urgence. C'est pourquoi une concertation avec les parents, le médecin traitant ou le médecin scolaire doit être organisée. Si nécessaire, l'aide d'un spécialiste du milieu de la santé peut être sollicitée, particulièrement pour les élèves du cycle I qui ne sont pas encore totalement autonomes.

04 - INSPECTORAT

BUREAU INSPECTORAT SCOLAIRE	Inspectorat scolaire Route André Piller 21 1762 Givisiez 026 305 73 65
INSPECTEUR	Pierre-Etienne Sagnol Route André Piller 21 1762 Givisiez 026 305 73 69 pierre-etienne.sagnol@fr.ch

05 - SITE WEB

www.bas-intyamon.ch/familles-et-enseignement

www.grandvillard.ch/ecoles/

www.haut-intyamon.ch/ecoles-et-formation

06 - ABSENCE ET EXCUSE

- MALADIE OU RETARD

En cas de maladie ou de retard, avertir impérativement l'**enseignant** concerné avant le début de la classe par **téléphone**.

Un certificat médical est exigé dès que l'absence dépasse **4 jours de classe** consécutifs ou en cas d'absences répétées. Il doit être apporté à l'enseignant.



- OÙ TÉLÉPHONER ?

LIEU	CLASSES	TÉLÉPHONE
Albeuve	3 ^H à 4 ^H	026 928 27 03
Estavannens	5 ^H à 8 ^H	026 921 26 60
Grandvillard	1 ^H à 4 ^H	026 928 18 29
Montbovon	1-2 ^{HA}	026 928 27 01
	1-2 ^{HB}	026 928 27 02
	1-2 ^{HC}	079 878 20 26 Natel privé de Rosalie
Neirivue	5 ^H à 8 ^H	026 928 27 04
Villars-s-Mont	1-2 ^{HE}	079 380 30 84
	8 ^{HB}	079 459 12 44 Natel privé de Marie

- **ABSENCE**

Pour une absence (rendez-vous chez le dentiste, le médecin, enterrement, demi-jour joker ou autre), l'annonce doit être faite, au plus tôt, auprès de l'enseignant - e en lui apportant la fiche d'absence complétée (voir page 41) ainsi que la carte du rendez-vous. **Dans la mesure du possible, il est judicieux de prévoir les rendez-vous en dehors des heures de classe.**

- **NOUVEAU - 4 DEMI-JOURS « JOKER » À DISPOSITION DES PARENTS**

Dès le 1^{er} août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article de Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1. Les jours joker **ne peuvent pas être utilisés** le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonales, intercantionales ou internationales.
2. En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.
3. Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
4. En cas d'absence non justifiée d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
5. **Les parents informent l'enseignant-e de la prise d'un demi-jour joker ou plus au moins une semaine à l'avance** en utilisant la fiche d'absence.
6. Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.



- **DEMANDE DE CONGÉ EXCEPTIONNEL**

Jusqu'à 4 semaines : une demande écrite, signée, motivée et au cas échéant justifiée doit être adressée avec anticipation à la direction d'école en indiquant les motifs avec précision.

Vous trouverez le formulaire adéquat sur le site :

www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarité-obligatoire/demande-de-conge.

Plus de 4 semaines : une demande écrite, signée, motivée et au cas échéant justifiée doit être adressée avec anticipation à la DFAC en indiquant les motifs avec précision.

Nous rappelons que les parents sont tenus de prendre leurs dispositions pour respecter le calendrier scolaire.

Toute demande de dérogation ne concerne que des cas exceptionnels, imprévus et doit être dûment motivée.

Nous attirons votre attention que, selon le Règlement d'exécution de la Loi scolaire (RLS), toute absence non justifiée d'un élève est punissable et sera dénoncée à la préfecture.



07 - TRANSPORTS SCOLAIRES

La répartition des élèves dans les différents bus se fait à la rentrée scolaire. Les élèves prendront le bus attribué durant toute l'année scolaire, sauf avis contraire.

Chaque enfant se rend au lieu de prise en charge **5 minutes avant le départ du bus**, selon l'horaire communiqué.

LES BUS PARTENT À L'HEURE ET N'ATTENDENT PAS LES RETARDATAIRES !

Risque de surcharge : Les places dans les bus étant limitées, les enfants ne peuvent pas prendre le bus pour une autre destination que celle de leur domicile. Les transports scolaires ne sont pas des transports publics.

GARDE PARTAGÉE

Pour les enfants dont les parents n'habitent pas le même village (garde partagée), une « Demande de transports » (page 43) doit impérativement être remplie.

Nous attirons votre attention sur le fait que certaines courses sont déjà complètes.

Des modifications d'horaire peuvent intervenir en cours d'année si des circonstances l'exigent. Vous en serez alors informés en temps voulu.

Dans la mesure du possible, nous vous demandons d'**amener vos enfants à l'école à pieds**. Nous vous rappelons que **le périmètre des écoles est interdit à la dépose minute**. Avec votre bonne collaboration, les abords des bâtiments scolaires seront moins dangereux et vos enfants pourront se dégourdir les jambes.



- PLACE DE STATIONNEMENT

Afin de diminuer les dangers aux alentours de l'emplacement de chargement, nous recommandons aux parents d'éviter au maximum leur rôle de « parents-taxi » et de **réserver le transport en voiture pour de rares exceptions.**

Le cas échéant, merci de parquer votre véhicule **uniquement** sur les places de stationnement.

Lieux de prise en charge tolérés :

Albeuve : Dans le parking, en face de l'ancienne poste, mais en aucun cas sur l'arrêt du bus.

Montbovon : Dans le parking ou du côté de la gare, mais en aucun cas sur les places du bus.

Neirivue : Devant la cure ou la halle de gym. Aucune voiture n'est admise entre l'école et le bâtiment Wydler ni sur les places du bus.

- VELO, TROTTINETTE, ...



Les trajets à vélo, trottinette, etc. pour se rendre à l'école se font **sous la responsabilité des parents.**

- UTILISATION DE BALLONS



Les communes sont soucieuses de la sécurité de vos enfants et rappellent qu'il est interdit d'utiliser des ballons sur les places de chargement.

- DEMANDE DE TRANSPORTS SPECIAUX POUR LES ENFANTS DANS LE CERCLE SCOLAIRE

Une demande pour des transports "hors planning" est possible uniquement lorsque la destination est une maman de jour agréée et/ou l'accueil extrascolaire. Les demandes de transports pour d'autres destinations telles que les mamans de jour non agréées, la parenté, les amis ou autres ne seront pas prises en considération et les transports devront être assumés et assurés par les parents.

Afin de pouvoir bénéficier de ces transports "hors planning", **il est impératif que les parents demandeurs remplissent le formulaire** adéquat se trouvant à la fin de la présente brochure à la page 43 (également disponible sur les sites internet des communes). Après analyse des disponibilités des places dans les bus, un courrier vous sera adressé concernant la décision prise et les modalités.

• TRANSPORTS D'ÉLÈVES PAR LES PARENTS

Il n'est pas rare qu'il faille transporter les enfants en voiture dans le cadre de certaines activités scolaires.

Votre aide nous est précieuse et nous permet ainsi d'offrir aux élèves une large palette d'activités aussi variées qu'enrichissantes. Pour cela, nous tenons à vous remercier très chaleureusement.

Cependant, nous devons attirer votre attention sur la question de la responsabilité civile engendrée par le transport d'enfants en véhicules privés dans le cadre desdites activités.

En effet, en cas d'accident où votre responsabilité devait être engagée, votre assurance privée serait sollicitée pour une indemnisation des dommages causés aux occupants du véhicule, à des tiers, ainsi que pour vos propres dommages. En outre, nous vous rendons attentifs au fait que les assureurs peuvent réduire leurs prestations, le cas échéant se retourner contre le détenteur du véhicule, en cas d'accident causé par faute grave.

Nous vous invitons à respecter les règles imposées par la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR), plus particulièrement pour ce qui touche au respect du nombre de passagers autorisés par le véhicule (voir permis de circulation), du port des ceintures de sécurité aussi bien à l'avant qu'à l'arrière, ainsi que de la mise en place du rehausseur (voir ci-dessous).

Nous espérons que vous serez toujours aussi nombreux à répondre présents aux demandes d'accompagnement des enseignants dans le respect des recommandations énumérées ci-dessus.

Enfants 2 ans à 5 ans	Enfants < 150 cm < 12 ans	Enfants > 150 cm < 12 ans	Enfants < 150 cm > 12 ans
Siège auto pour enfant (groupe 1 : 9-18 kg) ECE 44.03 ou 44.04	Siège auto pour enfant (groupe 2/3 : 15/36kg) ou rehausseur ECE 44.03 ou 44.04	Ceinture de sécurité disponible	Ceinture de sécurité disponible





**ENVIE QUE VOTRE ENFANT
DEVIENNE UN SUPER PIÉTON?
ALORS PENSEZ AU PEDIBUS!
C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA
MARCHÉ COMME UN VRAI
BUS, MAIS À PIED.**

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents.

Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie ! La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA.

La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 - www.pedibus.ch



ate

Pour une mobilité
d'avenir

08 - ERC (Enseignement religieux confessionnel)

L'enseignement religieux confessionnel (ERC) est donné par un/une catéchiste aux classes de 3^H à 8^H, à raison d'une unité de 50 minutes par semaine.

Pour les 1^H et les 2^H, les églises et les communautés religieuses reconnues pour l'enseignement religieux confessionnel pourront dispenser cinq interventions ponctuelles appelées "temps forts" réparties sur l'année scolaire.

Selon l'article 23, al.3, de la nouvelle Loi scolaire, les parents peuvent, sans indication de motifs, déclarer que leur enfant ne suivra pas les cours d'ERC. Le formulaire 131, valable pour toute la scolarité, est à demander à l'enseignant en début d'année. L'enfant dispensé restera en classe sous la responsabilité de son enseignant.

09 - OBJETS TROUVÉS

Dans les différents sites scolaires, de nombreux vêtements et autres effets personnels sont oubliés.

A la fin de chaque semestre, les effets non récupérés seront remis à la Croix-Rouge.



10 - MATÉRIEL

Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleur et gommes.

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel le 1^{er} jour de classe. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de perte ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé.

Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

De plus,

- 1 compas est prêté aux élèves de 7^H et 8^H;
- 1 rapporteur et 1 équerre sont donnés aux 7^H pour 2 ans ;
- 1 règle est donnée aux 3^H, 5^H et 7^H pour 2 ans.

Quelques effets personnels des élèves restent cependant de votre responsabilité. La liste se trouve ci-dessous.

Liste des effets et équipements personnels de l'élève	1 ^{er}	2 nd	3 rd	4 th	5 th	6 th	7 th	8 th	AC
1 sac d'école	X	X	X	X	X	X	X	X	
1 paire de pantoufles qui tiennent aux pieds	X	X	X	X	X	X	X	X	
1 plumier ou trousse		X	X	X	X	X	X	X	
1 porte-documents A4 (si possible avec élastiques et rabats)		X	X	X	X	X	X	X	
doublures et étiquettes pour les livres et les cahiers		X	X	X	X	X	X	X	
Matériel pour l'éducation physique et le sport									
1 sac de sport	X	X	X	X	X	X	X	X	
1 paire de baskets de gym dans un sac (Estavannens-Grandvillard-VsM)	X	X	X	X	X	X	X	X	
chaussures pour les activités physiques d'extérieur	X	X	X	X	X	X	X	X	
1 tenue d'éducation physique pour l'intérieur	X	X	X	X	X	X	X	X	
1 tenue d'éducation physique pour l'extérieur	X	X	X	X	X	X	X	X	
1 tenue pour la natation	X	X	X	X	X	X	X	X	
tenues adaptées aux différents sports ou sorties	X	X	X	X	X	X	X	X	
Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels									
1 tablier plastifié à manches longues pour la peinture (Montbovon)	X								
1 tablier de cuisine (Montbovon)	X								
1 tablier à manches longues ou chemise usagée pour bricolage		X	X	X	X	X	X	X	X

Matériel particulier									
tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison	X	X	X	X	X	X	X	X	
articles de soins personnels et d'hygiène (mouchoirs, ...)	X	X	X	X	X	X	X	X	

**Ce matériel doit être marqué du nom et prénom de l'enfant
et il est à apporter le 1^{er} jour de classe**

11 - CALENDRIER SCOLAIRE

Août					
Lu	2	9	16	23	29
Ma	3	10	17	24	30
Me	4	11	18	25	31
Je	5	12	19	25	
Ve	6	13	20	26	

Septembre					
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

Octobre					
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

Novembre					
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	
Ve	4	11	18	25	

Décembre					
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

Janvier					
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	31
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

Février					
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	
Je	2	9	16	23	
Ve	3	10	17	24	

Mars					
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31

Avril					
Lu	3	10	17	24	
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

Mai					
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

Juin					
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

Juillet					
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

• CONGÉS

01.11	08.12	01.05	18.05	19.05	29.05	8.06	9.06
Toussaint	Immaculée conception	1er mai	Ascension	Pont de l'Ascension	Lundi de Pentecôte	Fête-Dieu	Pont de la Fête-Dieu

La rentrée scolaire 2023-2024 aura lieu le jeudi 24 août 2023.

Il est possible de consulter les calendriers scolaires des prochaines années à l'adresse suivante :
<https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarité-obligatoire/vacances-scolaires-2021-a-2025>

12 - AUTRES INFORMATIONS

- TSS - Travailleur social en milieu scolaire

Les TSS se situent à l'intersection entre l'école, l'élève et sa famille. Ils et elles soutiennent l'école dans la détection précoce, la prise en charge et le traitement de problèmes sociaux ou de problèmes de comportement qui mettent en danger l'intégration scolaire des élèves et péjorent le climat scolaire, dont les conditions d'enseignement. Les TSS soutiennent le corps enseignant et les parents dans leur mandat éducatif. Ils et elles mettent en place des mesures préventives et prennent en charge les situations sociales problématiques des élèves le plus tôt possible. Pour les élèves, ce service est facile d'accès. Les TSS permettent aux élèves de développer des compétences de gestion, de résolution de conflits et de résolution de problèmes.

Les TSS travaillent en réseau avec des dispositifs externes officiels, des services ou des institutions de la commune ou du canton, et facilitent l'accès aux aides complémentaires (par exemple, la Justice de paix).

Les TSS sont des éducatrices et éducateurs spécialisé-e-s ayant obtenu un diplôme de Bachelor of Arts HES-SO en Travail social. Par leur formation initiale et continue, ils et elles sont compétent-e-s pour trouver des solutions.



- SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE

Attention : à la rentrée scolaire une attestation dentaire est nécessaire pour chaque enfant qui est suivi par un dentiste privé.

QUAND ?	En cours d'année
ADRESSE :	Clinique dentaire scolaire Bâtiment B, CO de Bulle (au-dessus des salles de sport) Rue de la Léchère 40 1630 BULLE Tél. 026 305 98 60

- PROPHYLAXIE DENTAIRE

QUAND ?	1 fois par an dans toutes les classes
---------	---------------------------------------

- ÉDUCATION SEXUELLE

QUAND ?	1 fois par an pour les classes 2 ^H , 5 ^H et 7 ^H Une soirée d'information pour les parents	
ADRESSE :	Planning familial Grand-Fontaine 50 1700 FRIBOURG Tél. 026 305 29 55	Antenne régionale Rue de la Condémine 60 1630 BULLE Tél. 026 305 29 55

- CONTRÔLE DE LA VUE

QUAND ?	1 fois par an pour les classes 3 ^H , 5 ^H et 7 ^H
---------	--

- POUX

Malgré toutes les précautions et les traitements entrepris, les poux font encore souvent leur apparition. Nous vous demandons de prendre **immédiatement**, les mesures nécessaires et d'informer l'enseignant de votre enfant dès leur apparition.

- PRÉVENTION ET ÉDUCATION ROUTIÈRE

QUAND	1 fois par an dans les classes 1-2 ^H , 4 ^H , 6 ^H et 8 ^H
ADRESSE :	Police Cantonale Secteur de l'éducation routière 1763 GRANGES-PACCOT Tél. 026 305 20 30

Les élèves de 1^H recevront un triangle et les 3^H un gilet qu'ils devront porter tous les jours pour venir à l'école. **Ils devront le conserver durant 2 ans.**



NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER**

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ +41 26 305 20 30
🌐 www.policefr.ch

- BRIGADE DES MINEURS

QUAND ?	Une fois par an en 7 ^H ou sur demande.
ADRESSE :	Brigade des mineurs - BMI Place Notre Dame 2 1700 FRIBOURG Tél. 026 304 17 19 claude.meuwly@fr.ch

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7^H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits, mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

<http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !



- BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE DE L'INTYAMON

QUAND ?	Lundi 16h00 - 18h00 Mercredi 14h30 - 16h30 Vendredi 18h00 - 20h00 Pendant les vacances scolaires, uniquement le vendredi de 18h00 à 20h00.
ADRESSE :	Rue Jean-Marie Musy 11 1669 ALBEUVE Tél. 026 535 72 95 (pendant les heures d'ouverture)

- SERVICE DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ DE LA GRUYÈRE (SLPPG)

QUAND ?	Tous les jours du lundi au vendredi 08h00-11h30 / 13h30-17h00
ADRESSE :	Case postale 409 Rue Albert Rieter 8 1630 BULLE Tél. 026 552 56 00 Courriel : direction@censg.ch Site : www.censg.ch

- COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco.

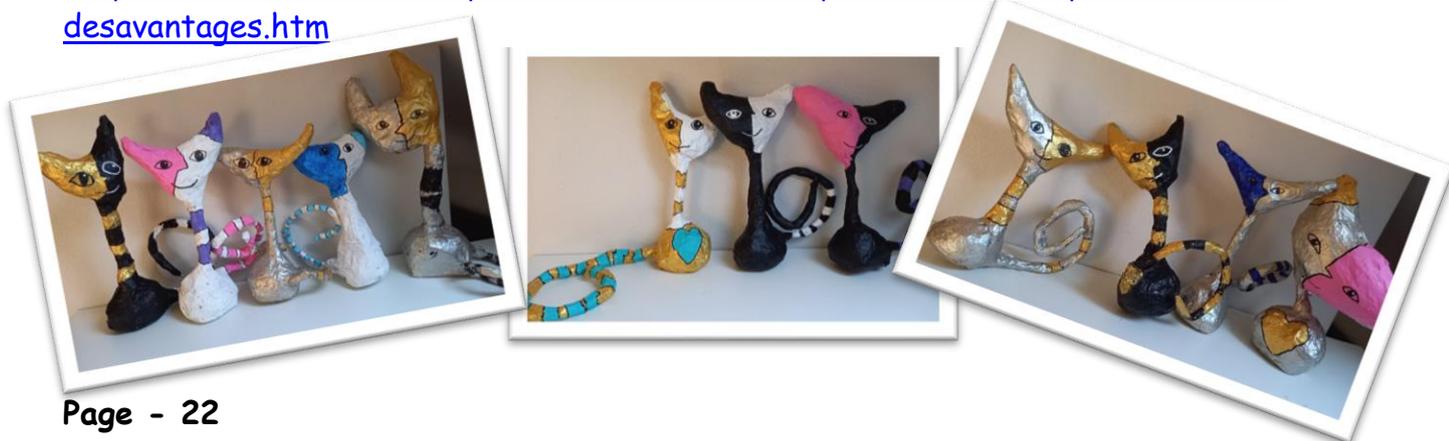
- COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm



- ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN

Un dispositif d'éducation générale est mis au service des acteurs de l'école : élèves, enseignant-e-s, parents, autorités scolaires, etc.

Il peut être activé pour toutes questions, difficultés ou projets du domaine de l'éducation en milieu scolaire : communication, médiation, climat d'école, décès accidentel, etc.

Pour ce faire, les parents doivent s'adresser au corps enseignant ou à la direction d'école.

- AIDE AUX DEVOIRS ET COURS D'APPUI

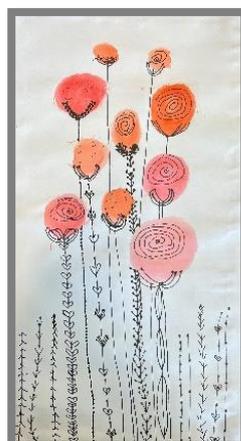
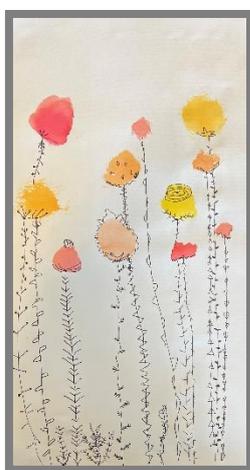
A convenir avec les personnes ci-dessous				
Lindsay Gremaud (étudiante HEP) 1667 Enney 077 407 85 49	Clémence Borcard (étudiante HEP) 1666 Grandvillard 079 549 07 08	Camille Beaud (étudiante HEP) 1669 Albeuve 079 918 42 98	Julie Caille (étudiante ECG) 1665 Estavannens 079 638 01 67	Antoine Pernet (retraité) 1669 Lessoc 079 359 63 66
Tarif à convenir				

13 - RÈGLEMENTS

Les règlements scolaires communaux et le règlement d'établissement sont disponibles sur les sites internet des communes.

RAPPEL

L'utilisation de **téléphones portables**, de **montres connectées** ou de tout appareil permettant de capter, de reproduire des sons, des images ou de communiquer par internet est strictement interdite dans le périmètre scolaire.



BAS-INTYAMON / GRANDVILLARD

14 - HORAIRES DES CLASSES



- LES CLASSES 1^H

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00	Congé	08h00	Congé	08h00
11h35		11h35		11h35
Congé	Congé	Congé	13h35	Congé
			15h15	

- LES CLASSES 2^H

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00	08h00	Congé	08h00	08h00
11h35	11h35		11h35	11h35
13h35	13h35	Congé	Congé	13h35
15h15	15h15			15h15

- LES CLASSES 3^H à 8^H

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00	08h00	08h00	08h00	08h00
11h35	11h35	11h35	11h35	11h35
13h35	13h35	Congé	13h35	13h35
15h15	15h15		15h15	15h15

- ALTERNANCE - CLASSES DE 3^H et 4^H

3^H	Les élèves auront congé le mardi matin ou le jeudi matin , selon la répartition établie et communiquée en juin 2022.
----------------------	--

4^H	Les élèves auront congé le mardi après-midi ou le jeudi après-midi , selon la répartition établie et communiquée en juin 2022.
----------------------	--

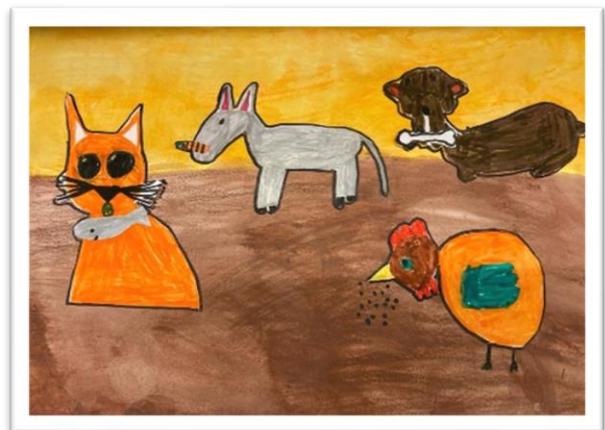
L'alternance est maintenue **toute l'année** y compris lorsqu'il y a un jour férié ou un congé durant la semaine !

- AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les enfants qui ne sont pas transportés par les bus scolaires seront **présents au plus tôt 10 minutes avant** le début de l'horaire de classe dans la cour d'école.

À la fin des cours, les enfants **rentreront tout de suite à la maison** sauf si une demande particulière est adressée à l'enseignant-e.

En dehors de ces horaires, les enfants se trouvent sous la responsabilité de leurs parents.



15 - RÉPARTITION DES CLASSES

L'école reprend le jeudi 25 août 2022

- à 08h00 pour les classes de la 2^H à la 8^H
- à 13h35 pour les classes de 1^H

Cette première semaine, l'alternance est supprimée.

Classe/ branche	Effectif	Site	Enseignant-e
1-2 ^{HD}	21	Grandvillard	Audrey Savary / Maude Nissille
1-2 ^{HE}	19	Villars-s/Mont	Laetitia Aeby / Marion Girard
1-2 ^{HF}	19	Grandvillard	Marina Piller
3 ^{HA}	18	Grandvillard	David Gremaud
3 ^{HB}	20	Grandvillard	Janique Raboud Corpataux / Alice Dohner
4 ^{HA}	20	Grandvillard	Françoise Donzallaz / Véronique Schuler
4 ^{HB}	21	Grandvillard	Emilie Beyeler / Fabienne Gothuey Pharisa
5 ^{HA}	22	Estavannens	Solène Oberson
5 ^{HB}	20	Estavannens	Isabelle Pipoz
6 ^{HA}	24	Estavannens	Sarah Fruchou / Anne Chollet
7 ^{HA}	14	Estavannens	Kristel Angiolini
7 ^{HB}	16	Estavannens	Claire Postiguillo
8 ^{HA}	16	Estavannens	Gwendoline Monney
8 ^{HB}	14	Villars-s/Mont	Marie Francey / Manon Chassot



AC : 5 ^H à 8 ^H		Estavannens	Monique Dohner
Appui AC 3 ^H et 4 ^H		Grandvillard et Estavannens	Audrey Baour
MAO-MAR			Nicolas Biland
MAO-MAR			Mathilde Brosy
MAO-MAR			Olivier Grandjean
MAO			Alice Dohner
MAO			Morgane Nissille
TSS			Marion Pythoud
LOGO		Estavannens	Anouk Eckard-Muriset
LOGO		Estavannens	Rim Benkirane

- RÉPARTITION DES DUOS

Classe	Enseignant	Jours de travail
1-2 ^{HD}	Audrey Savary Maude Nissille	Mardi - mercredi (1 sur 2) - vendredi Lundi - mercredi (1 sur 2) - jeudi
3 ^{HB}	Janique Raboud Corpataux Alice Dohner	Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi matin Vendredi après-midi
4 ^{HA}	Françoise Donzallaz Véronique Schuler	Lundi - mercredi - jeudi matin Mardi - jeudi après-midi - vendredi
4 ^{HB}	Emilie Beyeler Fabienne Gothuey Pharisa	Lundi - mercredi - jeudi Mardi - Vendredi
6 ^{HA}	Sarah Fruchou Anne Chollet	Lundi - mercredi - vendredi Mardi - jeudi
8 ^{HB}	Marie Francey Manon Chassot	Lundi - mardi - mercredi - jeudi Vendredi

16 - HORAIRE DES BRANCHES SPÉCIALES

- ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Grandvillard)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00-09h40		4 ^{HA}	3 ^{HA}		
09h55-11h35		2 ^{HD+E+F}	1 ^{HD+E+F}		
13h35-15h15	6 ^{HA}				

- ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Neirivue)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00-09h40			4 ^{HB}		7 ^{HA+B}
09h55-11h35		8 ^{HA+B}			
13h35-15h15		5 ^{HA}		5 ^{HB}	3 ^{HB}

- ÉDUCATION PHYSIQUE (en extérieur)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8 ^{HA}	4 ^{HB}	3 ^{HB}		
Après-midi	7 ^{HA} 7 ^{HB}	5 ^{HB}		3 ^{HA} 5 ^{HA} 8 ^{HB}	4 ^{HA} 6 ^{HA}

Equipement : Tous les enfants mettent obligatoirement une tenue de sport pour la gymnastique en salle et la gymnastique en extérieur. Ils se changent à la maison.



- PISCINE

Les cours ont lieu à la piscine de Charmey et sont dispensés par M. Jorge Gomes Gaitas, Mme Nathalie Boschung et Mme Daniela Mast

3 ^H -4 ^H -5 ^H : Vendredi matin																	
Août		Oct.		Nov.		Déc.		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai	
26	4 ^{HA}	7	3 ^{HA}	04	3 ^{HA}	2	5 ^{HA}	13	5 ^{HA}	3	5 ^{HB}	3	4 ^{HB}	28	3 ^{HB}	5	5 ^{HA}
Sept.		14	3 ^{HA}	11	3 ^{HB}	9	5 ^{HA}	20	5 ^{HB}	10	4 ^{HA}	10	4 ^{HB}			12	5 ^{HA}
2	4 ^{HA}			18	3 ^{HB}			27	5 ^{HB}	17	4 ^{HA}	17	3 ^{HA}			26	5 ^{HB}
9	4 ^{HA}			25	3 ^{HB}							24	3 ^{HA}			Juin	
16	4 ^{HB}											31	3 ^{HB}			2	5 ^{HB}
23	4 ^{HB}																
30	4 ^{HB}																

6 ^H -7 ^H -8 ^H : Lundi matin											
2 ^H : Mardi matin											
Janv.		Fév.		Mars		Mai		Juin		Juillet	
9	6 ^{HA}	6	7 ^{HA}	6	7 ^{HB}	8	8 ^{HAB}	6	2 ^{HDEF}	4	2 ^{HDEF}
16	6 ^{HA}	13	7 ^{HA}	13	7 ^{HB}	15	6 ^{HA}	5	7 ^{HAB}		
23	6 ^{HA}	27	7 ^{HB}	20	8 ^{HAB}	22	6 ^{HA}	12	7 ^{HAB}		
30	7 ^{HA}			Avril				13	2 ^{HDEF}		
				24	8 ^{HAB}			19	8 ^{HAB}		
								20	2 ^{HDEF}		
								26	8 ^{HAB}		
								27	2 ^{HDEF}		



Gare aux verrues plantaires, elles sont transmissibles !!!

Contrôler et en cas de doute, consulter votre médecin. En cas d'infection, agir rapidement !

Pour les cours de natation, le bonnet de bain est obligatoire en plus du matériel d'usage ; les shorts de bain ne sont pas admis et les bijoux sont à éviter.

- ACTIVITÉS CRÉATRICES - AC

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00 - 08h50	4 ^{HB}	7 ^{HB}	5 ^{HA}	8 ^{HA}	8 ^{HB}
08h50 - 09h40	4 ^{HB}	7 ^{HB}	5 ^{HA}	8 ^{HA}	8 ^{HB}
09h55 - 10h45	4 ^{HA}	7 ^{HB}	5 ^{HB}	8 ^{HA}	8 ^{HB}
10h45 - 11h35	4 ^{HA}	7 ^{HA}	5 ^{HB}		
13h35 - 14h25	3 ^{HA}	3 ^{HB} 7 ^{HA}		6 ^{HA}	
14h25 - 15h15	3 ^{HA}	3 ^{HB} 7 ^{HA}		6 ^{HA}	

17 - HORAIRES DES BUS

• HORAIRES HABITUELS

BUS	Village	Classes	École	Départ domicile	Départ école	Départ domicile	Départ école
Ferqui	Enney	5 ^{HA+B} - 6 ^{HA} - 7 ^{HA+B} - 8 ^{HA}	Estavannens	07h34	11h54	13h09	15h34
	Estavannens	1-2 ^{HD+F} - 3 ^{HA+B} - 4 ^{HA+B}	Grandvillard	07h41	11h47	13h16	15h27
		8 ^{HB}	Villars-s/Mont	07h41	11h40	13h16	15h20
	Grandvillard	8 ^{HB}	Villars-s/Mont	07h48	11h40	13h23	15h20

Lieu de prise en charge à Villars-sous-Mont : **Parking du Home de l'Intyamon**

12 mètres	Enney	1-2 ^{HE}	Villars-s/Mont	07h36	11h54	13h11	15h34
		1-2 ^{HD+F} - 3 ^{HA+B} - 4 ^{HA+B}	Grandvillard	07h36	11h47	13h11	15h27
	Villars-sous-Mont	3 ^{HA+B} - 4 ^{HA+B}	Grandvillard	07h41	11h47	13h16	15h27
		5 ^{HA+B} - 6 ^{HA} - 7 ^{HA+B} - 8 ^{HA}	Estavannens	07h41	11h40	13h16	15h20
		5 ^{HA+B} - 6 ^{HA} - 7 ^{HA+B} - 8 ^{HA}	Estavannens	07h48	11h40	13h23	15h20

Lieu de prise en charge à Villars-sous-Mont : **derrière la Carrosserie Pharisa.**

• HORAIRES SPÉCIAUX - ACT ET GYM

ACT : 4^{HA+B} et 8^{HB}

BUS	Village	Classes	Jour	Départ	Retour
Ferqui	Enney	4 ^{HB}	Lundi	07h34	Durant le temps scolaire
		4 ^{HA}		Durant le temps scolaire	12h02
12 mètres	Grandvillard	4 ^{HB}	Lundi	07h48	Durant le temps scolaire
		4 ^{HA}		Durant le temps scolaire	11h47
		8 ^{HB}	Vendredi	07h48	Durant le temps scolaire

Gym : 3^{HB} - 4^{HB} - 5^{HA+B} - 7^{HA+B} - 8^{HA}

BUS	Village	Classes	Jour	Départ	Retour
Ferqui	Estavannens	8 ^{HA}	Mardi	Durant le temps scolaire	11h52
	Estavannens	5 ^{HA}	Mardi	13h16	15h42
	Grandvillard	4 ^{HB}	Mercredi	7h48	Durant le temps scolaire
	Estavannens	5 ^{HB}	Jeudi	13h16	15h42
	Villars-sous-Mont			13h30 Parking du Home	15h20 Parking du Home
12 mètres	Enney	7 ^{HA+B}	Vendredi	7h36	Durant le temps scolaire
Ferqui	Estavannens			7h41	Durant le temps scolaire
	Grandvillard			7h48	Durant le temps scolaire
	Villars-sous-Mont			7h55	Durant le temps scolaire
	Grandvillard		3 ^{HB}	Vendredi	13h23



18 - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)

L'accueil extrascolaire est ouvert aux enfants de la 1^H à la 8^H scolarisés dans le cercle scolaire de Bas-Intyamon/Grandvillard et se situe dans le bâtiment scolaire d'Estavannens.

Cette structure se veut un soutien efficace aux familles par la prise en charge des enfants durant les plages horaires suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00
Matinée	08h00-11h35	08h00-11h35	08h00-11h35	08h00-11h35	08h00-11h35
Midi	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35
Après-midi	13h35-15h15	13h35-15h15	13h35-15h15	13h35-15h15	13h35-15h15
Après-midi soir	15h15-18h00	15h15-18h00	15h15-18h00	15h15-18h00	15h15-18h00

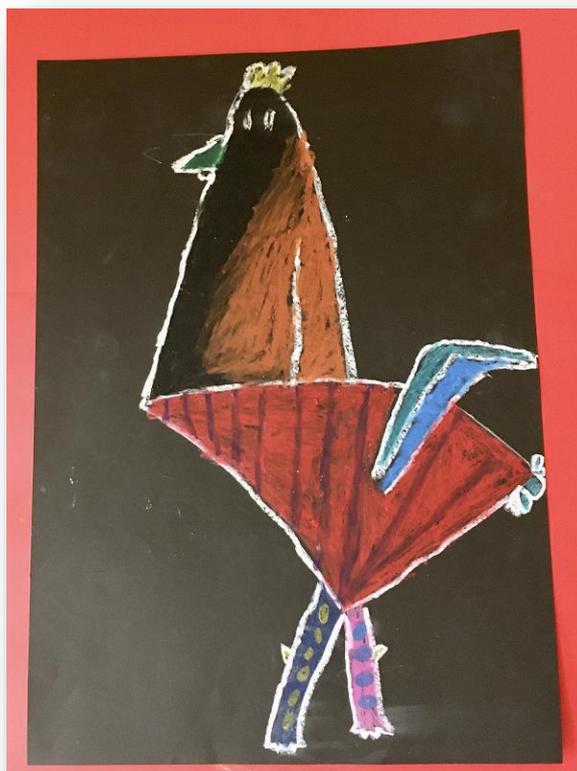
Les inscriptions sont acceptées durant toute l'année et doivent être adressées à l'Administration communale de Bas-Intyamon.

Toute absence doit être annoncée dans les meilleurs délais à la responsable de l'AES au 079 721 78 64.

Les formulaires sont téléchargeables sur les sites internet des communes :

<https://www.bas-intyamon.ch>

<https://grandvillard.ch/ecoles/>



HAUT-INTYAMON

19 - HORAIRES DES CLASSES



- LES CLASSES 1^H

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07h55	Congé	07h55	Congé	07h55
11h30		11h30		11h30
			13h50	Congé
Congé	Congé	Congé	15h30	

- LES CLASSES 2^H

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07h55	07h55	Congé	07h55	07h55
11h30	11h30		11h30	11h30
13h50	13h50	Congé	Congé	13h50
15h30	15h30			15h30

- LES CLASSES 3^H à 8^H

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h10	08h10	08h10	08h10	08h10
11h45	11h45	11h45	11h45	11h45
14h05	14h05	Congé	14h05	14h05
15h45	15h45		15h45	15h45

- ALTERNANCE - CLASSES DE 3H et 4H

3^H	Les élèves auront congé le mardi matin ou le jeudi matin , selon la répartition établie et communiquée en juin 2022.
----------------------	--

4^H	Les élèves auront congé le mardi après-midi ou le jeudi après-midi , selon la répartition établie et communiquée en juin 2022.
----------------------	--

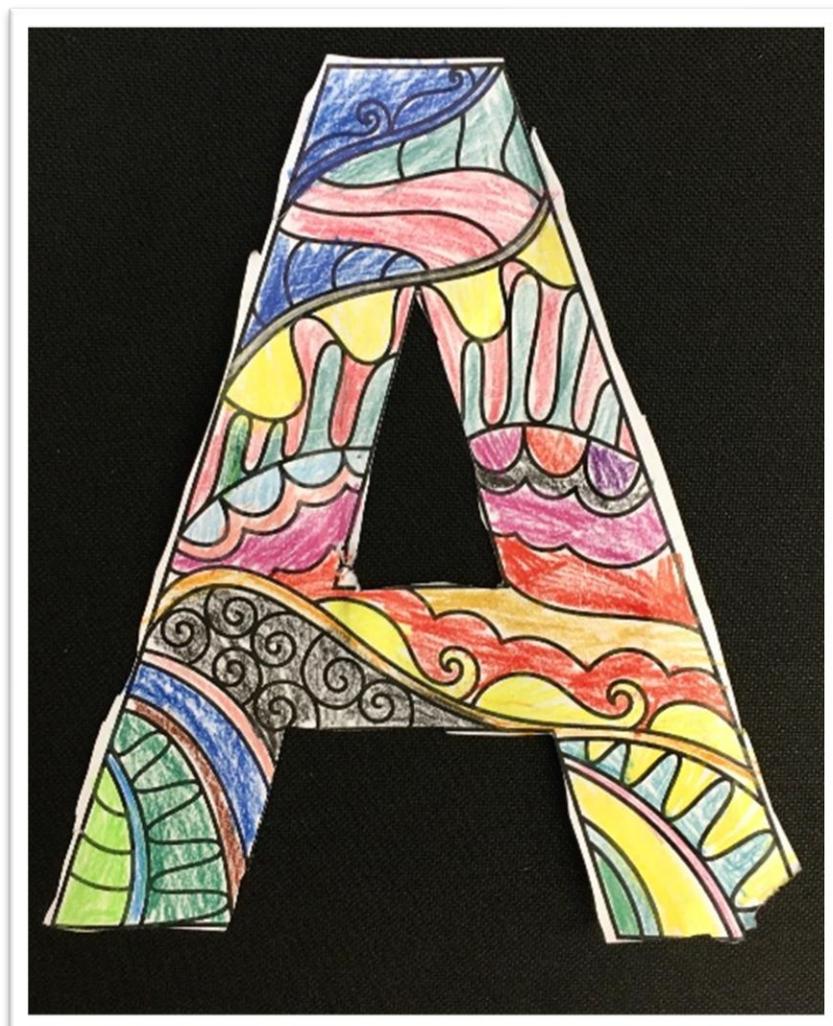
L'alternance est maintenue **toute l'année** y compris lorsqu'il y a un jour férié ou un congé durant la semaine !

- AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les enfants qui ne sont pas transportés par les bus scolaires seront **présents au plus tôt 10 minutes avant** le début de l'horaire de classe dans la cour d'école.

À la fin des cours, les enfants **rentreront tout de suite à la maison** sauf si une demande particulière est adressée à l'enseignant-e.

En dehors de ces horaires, les enfants se trouvent sous la responsabilité de leurs parents.



20 - RÉPARTITION DES CLASSES

L'école reprend le jeudi 25 août 2022

- à 07h55 pour les classes de 2^H
- à 08h10 pour les classes de 3^H à 8^H
- à 13h50 pour les classes de 1^H

Cette première semaine, l'alternance est supprimée.

Classe/ branche	Effectif	Site	Enseignant
1-2 ^{HA}	18	Montbovon	Adrienne Eguizabal / Catherine Scyboz
1-2 ^{HB}	16	Montbovon	Valérie Bussard / Alice Dohner
1-2 ^{HC}	12	Montbovon	Rosalie Henchoz
3 ^{HC}	13	Albeuve	Jeannette Repond / Alice Dohner
3 ^{HD}	10	Albeuve	Laura Pythoud
4 ^{HC}	14	Albeuve	Léonie Jaquet
5 ^{HC}	20	Neirivue	Elodie Monney / Morgane Nissille
6 ^{HB}	24	Neirivue	Valérie Both / Nadia Fragnière
7 ^{HC}	16	Neirivue	Manon Chassot / Marie Bellwald
8 ^{HC}	21	Neirivue	Maurice Rime
AC : 5 ^H à 8 ^H		Neirivue	Monique Dohner / Audrey Baour
Appui AC 3 ^H et 4 ^H		Albeuve	Audrey Baour
MAO-MAR			Nicolas Biland
MAO-MAR			Dalila Ferreira
MAO-MAR			Mathilde Brosy
MAO			Alice Dohner
TSS			Marion Pythoud
LOGO		Albeuve	Anouk Eckard-Muriset
LOGO		Albeuve	Rim Benkirane



- RÉPARTITION DES DUOS

Classe	Enseignants	Jours de travail
1-2 ^{HA}	Adrienne Eguizábal Catherine Scyboz	Lundi - mardi - jeudi - vendredi Mercredi
1-2 ^{HB}	Valérie Bussard Alice Dohner	Lundi - mardi - jeudi - vendredi Mercredi
3 ^{HC}	Jeannette Repond Alice Dohner	Mardi - mercredi - vendredi Lundi - jeudi
5 ^{HC}	Elodie Monney Morgane Nissille	Lundi - mercredi (1 sur 2) - jeudi Mardi - mercredi (1 sur 2) - vendredi
6 ^{HB}	Valérie Both Nadia Fragnière	Mardi- mercredi - vendredi Lundi - jeudi
7 ^{HC}	Manon Chassot Marie Bellwald	Lundi - mardi - mercredi Jeudi - vendredi

21 - HORAIRE DES BRANCHES SPÉCIALES

- ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Neivivue)



HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h10-09h50	3 ^{HC+D}	5 ^{HC}		7 ^{HC}	
10h05-11h45	6 ^{HB}		8 ^{HC}	4 ^{HC}	1-2 ^{HA+B+C}
13h50-15h30	2 ^{HA+B+C}				



• **ÉDUCATION PHYSIQUE (en extérieur)**

HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Matin					6 ^{HB}
Après-midi		7 ^{HC}		5 ^{HC}	3 ^{HC+D} 4 ^{HC} 8 ^{HC}

Remarque : Tous les enfants se changent entre le cours d'éducation physique et le retour en classe.

Pour des raisons d'hygiène et d'autonomie, la douche est :

- obligatoire pour les élèves de 5^H à 8^H (prévoir un bonnet de douche).

Chaque élève prendra une tenue de sport (leggings ou training + T-shirt) ainsi que des espadrilles (**pas de ballerines**) à semelles claires (uniquement pour la halle).



• **PISCINE**

Les cours ont lieu à la piscine de Charmey et sont dispensés par M. Jorge Gomes Gaitas, Mme Nathalie Boschung et Mme Daniela Mast

2^{HA+B+C} : Jeudi matin de 9h40 à 10h40																	
3^H à 8^H : Vendredi matin de 08h45 à 9h57																	
Août.		Oct.		Nov.		Janv.		Fév.		Mars		Avril		Mai		Juin	
26	6 ^{HB}	7	5 ^{HC}	4	5 ^{HC}	13	4 ^{HC}	3	7 ^{HC}	3	7 ^{HC}	27	2 ^{HABC}	4	2 ^{HABC}	1	2 ^{HABC}
Sept.		14	5 ^{HC}	11	5 ^{HC}	20	4 ^{HC}	10	7 ^{HC}	10	7 ^{HC}	28	8 ^{HC}	5	8 ^{HC}	2	3 ^{HCD}
2	6 ^{HB}			18	4 ^{HC}	27	7 ^{HC}			17	8 ^{HC}			11	2 ^{HABC}	15	2 ^{HABC}
9	6 ^{HB}			25	4 ^{HC}					24	8 ^{HC}			12	3 ^{HCD}	16	3 ^{HCD}
16	6 ^{HB}			Déc.						31	8 ^{HC}			25	2 ^{HABC}	22	2 ^{HABC}
23	6 ^{HB}			2	4 ^{HC}									26	3 ^{HCD}	23	3 ^{HCD}
30	5 ^{HC}															29	2 ^{HABC}

Attention aux verrues plantaires, elles sont transmissibles !!!

Contrôler et en cas de doute consulter votre médecin. En cas d'infection, agir rapidement !

Pour les cours de natation, le bonnet de bain est obligatoire en plus du matériel d'usage ; les shorts de bain ne sont pas admis et les bijoux sont à éviter.

- ACTIVITÉS CRÉATRICES - AC

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h10 - 09h00	7 ^{HC}		3 ^{HC+D}		
09h00 - 09h50	7 ^{HC}		3 ^{HC+D}	8 ^{HC}	
10h05 - 10h55	7 ^{HC}		4 ^{HC}	8 ^{HC}	
10h55 - 11h45			4 ^{HC}	8 ^{HC}	

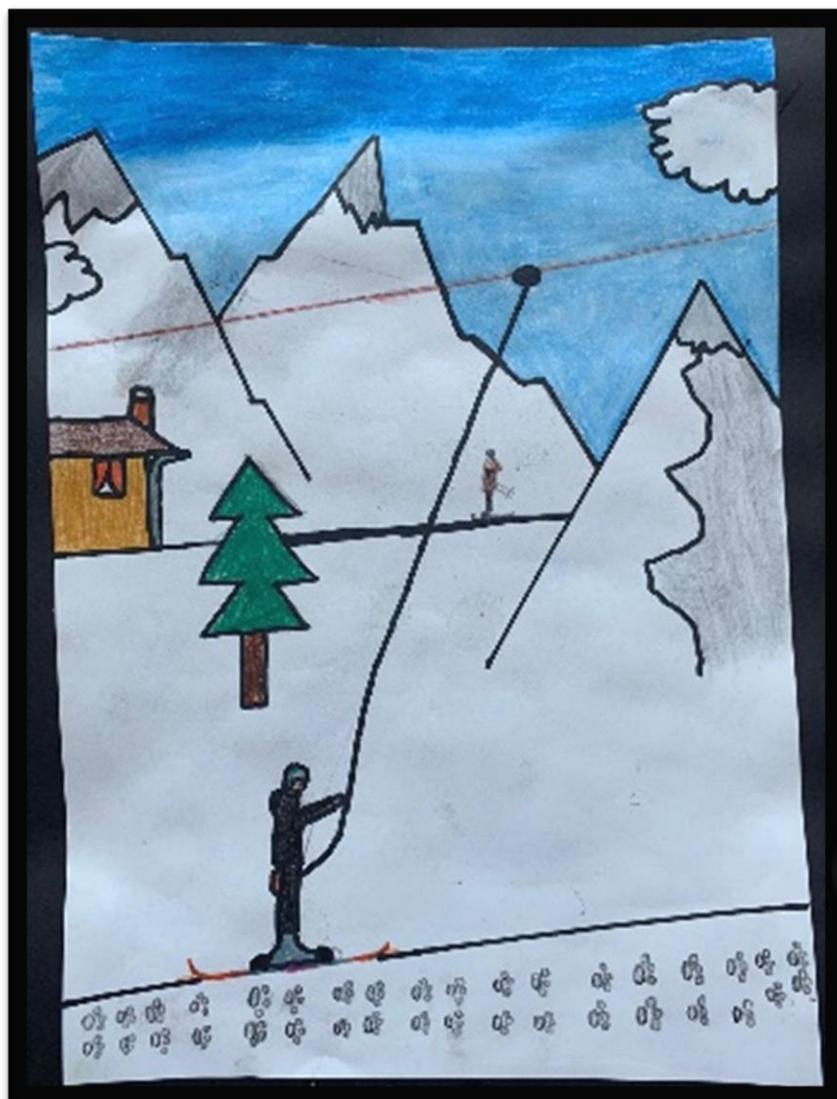
14h05 - 14h55	5 ^{HC}				6 ^{HB}
14h55 - 15h45	5 ^{HC}				6 ^{HB}

La salle des AC a déménagé à Neirivue.



22 - CAMP DE SKI

Le traditionnel camp de ski aura lieu à Ovronnaz, du 09 au 13 janvier 2023, de la 5^H à la 8^H. Les informations utiles arriveront en temps voulu.



23 - HORAIRES DES BUS

Coordinatrice (enseignants - chauffeurs) : Corine Sigrist 078 729 70 92

Selon le Règlement d'application de la Loi scolaire du canton de Fribourg, un transport gratuit est organisé pour le transport des élèves entre les villages pour se rendre à l'école.

Dans notre cercle, deux véhicules assurent ces déplacements.

En vertu de la Loi scolaire, il est à noter que **les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents lorsqu'ils attendent le bus le matin ou en début d'après-midi afin de se rendre à l'école.**



• HORAIRES DES BUS

HORAIRES DES BUS

Domicile	Classe	Ecole	Départ domicile	Départ école	Départ domicile	Départ école
Lessoc	1-2 ^H	Montbovon	07:24	11:40	13:19	15:40
Lessoc	3-4 ^H	Albeuve	07:53	12:05	13:48	16:05
Lessoc	5-8 ^H	Neirivue	07:53	12:02	13:48	16:02
Les Sciernes	1-2 ^H	Montbovon	07:33	11:40	13:28	15:40
Les Sciernes	3-4 ^H	Albeuve	07:33	12:05	13:28	16:05
Les Sciernes	5-8 ^H	Neirivue	07:33	12:02	13:28	16:02
Neirivue	1-2 ^H	Montbovon	07:32	11:40	13:27	15:40
Neirivue	3-4 ^H	Albeuve	08:02	11:57	13:58^a	15:57
Albeuve	1-2 ^H	Montbovon	07:35	11:40	13:30	15:40
Albeuve	5-8 ^H	Neirivue	07:59	11:51	13:55^b	15:51
Montbovon	3-4 ^H	Albeuve	07:49	11:57	13:45	15:57
Montbovon	5-8 ^H	Neirivue	07:49	12:02	13:45	16:02
Allières	Tous	Montbovon	07:21	12:21	13:21	16:21

Minibus

Midibus

MOB

a Sauf les lundis après-midi : 13:56

b Sauf les lundis après-midi : 13:59

• HORAIRES SPÉCIAUX

GYM : 2^{HA+B+C}

Domicile	Classe	Destination	Jour	Bus	Départ de Montbovon	Retour à Montbovon
Montbovon	2 ^{HA+B+C}	Halle de gym	Lundi	Midibus	13:45 de Montbovon	Durant le temps scolaire
Allières		Neirivue				

24 - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)



Photos de Younes Amimi

L'Accueil extrascolaire (AES) est ouvert aux enfants de la 1^H à la 8^H du cercle scolaire de Haut-Intyamou, durant la période scolaire uniquement (fermé durant les vacances scolaires). Il se situe au 2^{ème} étage du bâtiment scolaire de Neirivue. Les enfants scolarisés à Albeuve ou Montbovon seront véhiculés par les bus scolaires (sauf à 6h45 et 18h15).

L'objectif principal est de proposer un lieu d'accueil agréable dans lequel les enfants peuvent participer à des activités adaptées à leur âge, à leurs capacités et à leurs envies. Un espace calme est également mis à disposition pour effectuer les devoirs. Du personnel qualifié est engagé pour accueillir et veiller sur la sécurité et le bien-être des enfants.

L'AES fournit le petit-déjeuner, la collation de 10h, le dîner et le goûter à chaque enfant selon l'unité d'inscription. Des repas équilibrés composés de produits frais de saison sont proposés aux enfants, lesquels sont invités à découvrir et goûter les mets.

Les plages et jours d'ouverture sont les suivantes :

Unités	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	06h45 - 08h00	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
Matinée	08h00 - 11h45	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ
Midi	11h45 - 14h00	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
Après-midi	14h00 - 15h45	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
Soir	15h45 - 18h15	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT

Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année scolaire, de manière régulière ou irrégulière. Retrouvez toutes les informations nécessaires sur le site Internet de la Commune de Haut-Intyamou, rubrique « Accueil extrascolaire » :

<https://www.haut-intyamou.ch/ecoles-et-formation/accueil-extra-scolaire>

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter M. Younes Amimi, responsable de l'AES, au 079 203 20 01 ou à l'adresse e-mail : aes@haut-intyamou.ch

25 - FICHES D'ABSENCE

<p style="text-align: center;"><i>CSI</i> <i>Cercle scolaire de l'Intyamon</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>CSI</i> <i>Cercle scolaire de l'Intyamon</i></p>
<p style="text-align: center;">Fiche d'absence</p>	<p style="text-align: center;">Fiche d'absence</p>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
sera absent(e) le :	sera absent(e) le :
deh.... àh....	deh.... àh....
0 médecin	0 médecin
0 dentiste	0 dentiste
0 enterrement	0 enterrement
0 demi-jours jokers	0 demi-jours jokers
0 autre :	0 autre :
Le déplacement se fait sous la responsabilité des parents.	Le déplacement se fait sous la responsabilité des parents.
Date :	Date :
Signature :	Signature :
Cette fiche doit être remise à l'enseignant-e au plus tard deux jours avant l'absence. En cas de rendez-vous urgent, veuillez appeler l'enseignant-e de votre enfant.	Cette fiche doit être remise à l'enseignant-e au plus tard deux jours avant l'absence. En cas de rendez-vous urgent, veuillez appeler l'enseignant-e de votre enfant.

NOTES PERSONNELLES

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying most of the page. It is intended for handwritten or typed personal notes.

26 - DEMANDE DE TRANSPORT

Tous les élèves sont transportés depuis leur village de domicile principal vers leur école. Il est possible de faire une demande de transport spécial pour d'autre transport durant le temps scolaire.

Noms des parents :

Adresse :

E-mail / tél. :

Classe

Nom de l'élève :

Nom de l'élève :

Nom de l'élève :

Mon/mes enfant-s prendra/ont le bus scolaire pour les trajets hors planning suivants :

(Veuillez désigner de manière précise les transports souhaités et donner toutes les informations nécessaires à la compréhension de votre demande)

Nom de l'élève	Jour	Heure	Vers quel village
.....
.....
.....
.....

Justification

- Deuxième domicile
- Vers l'accueil extrascolaire officiel de Neirivue ou Estavannens (selon le lieu de scolarisation)
- Vers ma maman de jour agrée - Mme à

Suite à l'étude de votre demande, une lettre de confirmation vous sera adressée par la commune. Elle se réserve le droit d'octroyer ou non, voire d'annuler toute autorisation tout au long de l'année, en fonction de la disponibilité des places dans les bus.

Ce formulaire est à renvoyer le plus rapidement possible à :

- c.sauterel@haut-intyamon.ch pour les habitants de Haut-Intyamon
- commune@bas-intyamon.ch pour les habitants de Bas-Intyamon et Grandvillard

NOTES PERSONNELLES

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying most of the page. It is intended for the user to write their personal notes.